



2 octobre 2025

Le très honorable Mark Carney, C.P., député
Premier ministre du Canada
Cabinet du premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Objet : Appel urgent à protéger les ressortissant·e·s canadien·ne·s à bord de la Flottille internationale Global Sumud et à exiger qu'Israël rende des comptes pour les violations des droits

Monsieur le Premier ministre,

Nous vous écrivons afin de vous faire part de notre profonde inquiétude au sujet de l'interception récente par les forces israéliennes de la Flottille internationale Global Sumud, la plus vaste initiative de ce genre. La flottille transportait de l'aide humanitaire ainsi que des militantes et militants internationaux déterminés à rompre le blocus illégal imposé par Israël à la bande de Gaza occupée. Parmi les personnes détenues se trouvent des ressortissants de notre pays, dont la sécurité et les droits doivent être garantis de toute urgence.

Cet acte des forces israéliennes constitue une violation manifeste du droit international, mettant en danger la sécurité des personnes présentes à bord. Les équipages étaient composés de militant·e·s non armés, de médecins, de parlementaires, de journalistes et de défenseur·e·s des droits humains en mission humanitaire : ils doivent être libérés immédiatement et sans condition. Ils doivent également être protégés contre la torture et tout autre mauvais traitement dans l'attente de leur libération.

L'interception de la Flottille Global Sumud par Israël s'inscrit dans un schéma plus large d'impunité qui a encouragé Israël à poursuivre son génocide contre les Palestiniens de la bande de Gaza et à maintenir un blocus illégal depuis 18 ans, infligeant des souffrances incommensurables à la population palestinienne, dans le cadre de son occupation illégale du territoire palestinien.

En tant que puissance occupante, Israël a l'obligation internationale de garantir aux civils de la bande de Gaza un accès suffisant et sûr à la nourriture, aux médicaments et à d'autres biens

50, RUE STE-CATHERINE OUEST, BUREAU 500
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 3V4
TÉLÉPHONE 514.766.9766
SANS FRAIS 1.800.565.9766
www.amnistie.ca

indispensables à leur survie. Au lieu de cela, et dans le cadre de son effort délibéré d'imposer aux Palestinien·ne·s de Gaza des conditions de vie visant à entraîner leur destruction physique, Israël a constamment et volontairement entravé l'acheminement d'une aide humanitaire impartiale aux civils dans le besoin désespéré, tout en tuant, déplaçant de force des Palestinien·ne·s et détruisant des infrastructures civiles essentielles à la survie de la population.

Au fil de son voyage ces dernières semaines, la mission de la Flottille Global Sumud s'est imposée comme un symbole fort de solidarité envers les Palestiniens assiégés, affamés et souffrants, face à l'inaction persistante des États et des organisations intergouvernementales. Cette mission constitue un réquisitoire contre l'incapacité de la communauté internationale à mettre fin au génocide perpétré par Israël contre les Palestinien·ne·s, y compris son cruel blocus illégal. Les militants et militantes n'auraient pas eu à risquer leur vie si les États avaient respecté leurs obligations juridiques et traduit leurs discours en actions concrètes pour permettre l'acheminement de l'aide à Gaza. La Flottille Global Sumud réclame la pleine mise en œuvre du droit international. Les Palestinien·ne·s de la bande de Gaza ont le droit à la vie, à vivre dans la dignité, libérés de la menace de génocide, de la famine et des restrictions illégales qu'Israël leur impose depuis près de deux décennies dans le cadre de son occupation illégale. Ce sont aussi les revendications des innombrables personnes qui sont descendues dans la rue en réaction à l'interception illégale de la Flottille Global Sumud par Israël.

Nous exhortons votre gouvernement à :

1. Prendre des mesures concrètes et rejoindre les efforts mondiaux pour mettre fin au génocide israélien contre les Palestiniens, notamment en levant immédiatement le blocus illégal de Gaza et en garantissant la livraison rapide de l'aide humanitaire.
2. Exiger immédiatement la libération et la protection des ressortissant·e·s canadien·ne·s détenu·e·s arbitrairement par les autorités israéliennes, en veillant à ce que leurs droits en vertu du droit international soient pleinement respectés. Dans l'intervalle, il faut demander qu'Israël autorise la visite de représentants consulaires ou d'organisations humanitaires internationales auprès des personnes détenues arbitrairement.
3. Condamner publiquement l'interception illégale de la flottille par Israël comme une violation du droit international et entreprendre les démarches juridiques nécessaires pour réparer les préjudices subis par les victimes de cet acte illicite.
4. Prendre des mesures diplomatiques et juridiques concrètes pour demander des comptes à Israël, notamment en suspendant immédiatement toute coopération militaire ainsi que la fourniture d'assistance et d'armements, en convoquant les diplomates israéliens, en soutenant les enquêtes de la Cour pénale internationale et en appliquant les mandats d'arrêt.

Le temps des déclarations est révolu. La communauté internationale doit agir avec détermination pour mettre fin au génocide en cours d'Israël contre les Palestinien·ne·s de Gaza et protéger celles et ceux qui se tiennent courageusement aux côtés du peuple palestinien.

Nous faisons confiance à votre gouvernement pour se montrer à la hauteur de ce moment avec l'urgence et la clarté morale qu'il exige.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Langlois', written in a cursive style.

France-Isabelle Langlois

Directrice générale

Amnistie internationale Canada francophone